

Droit vitivinicole

Alice Manéro primée pour son mémoire de master

Samedi 24 janvier 2015 par Alexandre Abellan



Traitant du « *statut des indications géographiques des pays tiers dans l'Union Européenne* », le mémoire de master II en droit des affaires d'**Alice Manéro** vient d'être primé meilleur mémoire en droit, économie et gestion de la filière vitivinicole par le Conseil des Grands Crus Classés en 1855 et le département LexWine du cabinet Inlex. Etudiant à l'université de Bordeaux IV, **Alice Manéro** (24 ans, promotion château Figeac), a réalisé son stage de fin d'étude à l'Office de Propriété Intellectuelle de Mongolie. Elle concluait son mémoire par le constat qu'une « *complexité peut émaner de la confrontation des systèmes de protection des Indications Géographiques entre l'Union Européenne et les pays tiers* », ajoutant que « *les produits non agroalimentaires ne peuvent pas bénéficier aujourd'hui de protection harmonisée AOP/IGP au sein de l'UE, alors que de nombreux produits des pays tiers sont issus de l'artisanat* ». Une observation qui plaide en faveur de coopérations internationales pour la reconnaissance mutuelle des Indications Géographiques dans le monde.

Troisième édition du prix du meilleur mémoire en droit vitivinicole, ce concours « a vocation à encourager la recherche dans le domaine, ainsi qu'à renforcer le réseau professionnel du Master Droit des affaires » précise Jean-Baptiste Thial de Bordenave (LexWine), lui-même ancien élève de la formation.

[Photo : Jean-Baptiste Thial de Bordenave, Alice Manéro et Sylvain Boivert (directeur du Conseil des Grands Crus Classés en 1855)]

Source : <http://www.vitisphere.com/actualite-72063-Droit-vitivinicole-Alice-Manero-primee-pour-son-memoire-de-master.htm>